

Registre public d'accessibilité



SOMMAIRE

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?	3
2. Fiche informative de synthèse	3
1 - Présentation de l'établissement :	3
2 - Prestations proposées par l'établissement :	3
3 - Information sur l'accessibilité des prestations :	4
4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :	4
5 - Formation du personnel :	4
3. Annexes	5
1 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées	5
2 - Plan des locaux	5
3 - Attestation de formation	6
4 - Notices d'utilisation du matériel :	6

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

2. Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : SAUV ALTERN'

Type de l'établissement : Organisme de formation

Catégorie de l'établissement : Etablissement privé hors contrat catégorie ERP 5

Adresse : 4 Zone des Portes d'Estillac – 47310 ESTILLAC

: 06.48.35.89.59 **@** : sauvaltern@gmail.com

2 - Prestations proposées par l'établissement :

Présentation des prestations de formation SST

L'organisme propose des formations en **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** ainsi que des sessions de **Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST)**, destinées à tout public.

Ces formations ont pour objectif de permettre aux participants :

- d'acquérir les gestes de premiers secours,
- de prévenir les risques professionnels,
- d'intervenir efficacement en cas d'accident du travail.

Aucun frais de dossier, d'inscription ou de scolarité n'est demandé aux stagiaires.

Les formations sont dispensées en présentiel, avec des supports pédagogiques actualisés et du matériel adapté (mannequins de secourisme, matériel de simulation).

Les formateurs sont certifiés SST et disposent des compétences pédagogiques et professionnelles nécessaires à l'encadrement des sessions.

L'organisme met à disposition :

- 2 salles de formation accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- 2 sanitaires adaptés situés à proximité,
- des salles équipées de vidéoprojecteurs,
- des tableaux blancs pour les apports théoriques.

L'espace d'accueil est accessible aux personnes en fauteuil roulant, ainsi que les bureaux administratifs et les espaces formateurs.

Moyens numériques et ressources mises à disposition

¹ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

Chaque stagiaire peut se connecter gratuitement au réseau Wifi de l'organisme via un portail dédié et un mot de passe commun.

Des supports pédagogiques numériques peuvent être mis à disposition afin de faciliter l'apprentissage des gestes de premiers secours et la compréhension des situations d'intervention.

Bien que le matériel informatique ne soit pas fourni, l'organisme permet, si nécessaire, l'accès à certains supports numériques utiles à la formation, sans frais.

Des documents pédagogiques et ressources complémentaires (fiches réflexes, procédures, rappels réglementaires) sont transmis aux stagiaires pendant et à l'issue de la formation.

Un espace de partage peut également être utilisé pour diffuser des informations utiles, telles que :

- supports de formation,
- documents administratifs,
- informations générales en lien avec la prévention et la sécurité au travail.

3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

Les salles de formation utilisées pour les sessions SST sont aménagées afin de permettre l'accueil de tous les publics dans des conditions adaptées.

Un parking à proximité facilite également l'accès au site.

4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Au sein de l'établissement, seules les barres dans les toilettes handicapées sont contrôlées quotidiennement par la personne chargée de l'entretien à l'occasion du nettoyage du OF.

Les autres équipements sont gérés par la copropriété et le syndic, car ils font partie de cette dernière.

5 - Formation du personnel :

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie :

Un document d'aide à l'accueil des personnes handicapées est disponible à l'accueil pour la personne chargée de procéder à celui-ci.

L'ensemble du personnel d'encadrement pédagogique a accès aux ressources dans le domaine du handicap.

Un référent handicap est disponible sur rendez-vous. Il s'agit de Monsieur BARTHELEMY Maxence N'hésitez pas à nous en faire la demande par courriel (sauvaltern@gmail.com), ou oralement auprès de la personne chargée de l'accueil en lui donnant vos coordonnées afin que ce dernier puisse vous contacter.

Toutes les attestations de formations seront également mises en annexe du registre.

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/exploitant
31/01/2023	Formation référent handicap	Maxence BARTHELEMY	MB

--	--	--	--

3. Annexes

1 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

(À destination du personnel en contact avec le public)

Le document est aussi disponible auprès de la personne en charge de l'accueil à l'entrée de l'établissement.

2 - Locaux

Le personnel d'accueil doit être en capacité d'informer l'usager des modalités d'accès aux différentes prestations de l'ERP

3 - Attestation de formation

Pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie, le registre doit contenir une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Dates	Type de formation	Nom des salariés formés	Visa du ou de la responsable

Veillez à mettre une **copie de l'attestation de formation** délivrée par le formateur.

Non concerné

4 - Notices d'utilisation du matériel :

Veillez mettre ici les différentes notices d'utilisation/mode d'emploi pour le matériel lié à l'accessibilité

Non concerné